

DELEGATION DE SIGNATURE A M. Bernard BRES

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Bernard BRES** exerce les fonctions de **Responsable Pôle Accession**, placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint Technique.

Donne délégation à **Monsieur Bernard BRES** pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Les procès-verbaux de réception de travaux dont il a la charge ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son service ;
- La commande et l'attestation de service fait pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- Les dossiers de demande d'agrément PSLA et les conventions afférentes à son domaine d'activité résultant de délibérations explicites du Conseil d'Administration ou du Bureau et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de son Pôle ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité ;
- Les listes de présence et procès-verbaux d'assemblée générale de copropriété, d'ASL/AFUL liés à l'activité de son service.

Marseille, le 28 janvier 2022

Responsable Pôle Accession

Directeur Général

SIGNE

SIGNE

Bernard BRES

Jean-Louis ERVOES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

Bernard BRES